

Aux Constituantes et Constituants

Fribourg, le 6 mars 2003

Convocation

Madame la Constituante, Monsieur le Constituant,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à la

session de mars de la Constituante

qui aura lieu les

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- mardi 18 mars 2003 à 14 h- mercredi 19 mars 2003 à 14 h- jeudi 20 mars 2003 à 8 h 30 et à 14 h- vendredi 21 mars 2003 à 8 h 30 |
|---|

en l'Hôtel Cantonal à Fribourg.

L'ordre du jour sera le suivant :

Mardi 18 mars :

- 1) Ouverture de la session
- 2) Assermentation
- 3) Communications
- 4) Election des membres du Bureau
- 5) Comptes 2002
- 6) Budget 2004
- 7) Suite de la lecture 1 de l'avant-projet de Constitution :
articles 116 à 131

Mercredi 19 mars :

- 1) Communications
- 2) Suite de la lecture 1: articles 132 à 139

Jeudi 20 mars :

- 1) Communications
- 2) Suite de la lecture 1 : articles 140 à 155

Vendredi 21 mars :

- 1) Communications
- 2) Suite et fin de la lecture 1: articles 156 à 159, Préambule
- 3) Clôture de la session

Cet ordre du jour comporte quelques modifications par rapport au programme général de la 1^{re} lecture que vous avez reçu au début janvier. Il s'agit en particulier d'absorber les 4 articles restants du programme de la session de février. Vous trouverez ci-joint un tableau synoptique de cette troisième partie de 1^{re} lecture.

Nous vous rappelons que pour cette session, toutes les séances seront *open end*, c'est-à-dire qu'elles ne s'achèveront qu'une fois épuisée la partie obligatoire de l'ordre du jour. Le vendredi 21 mars, si une légère prolongation au-delà de midi devait ne pas suffire, nous ferions une pause pour siéger à nouveau l'après-midi.

Le point 4) de l'ordre du jour du mardi 18 mars résulte du fait que les membres du Bureau ont été élus pour trois ans le 4 octobre 2000. Les dix membres actuels sont prêts à se voir reconduits dans leur fonction.

Les points 5) et 6) du même ordre du jour font l'objet de documents annexés.

En nous réjouissant de vous retrouver pour achever cette importante étape, nous vous prions de croire, Madame la Constituante, Monsieur le Constituant, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Bureau de la Constituante

Le Président :

Christian Levrat

Le Secrétaire général :

Antoine Geinoz